

Midi-Pyrénées

Toulouse Nord PDC

Dispensé de timbrage

TLS NORD PDC

Sud éducation

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
STC

✉ 52 Rue Jacques Babinet @ sudeduc31@sudeducation.org ☎ 05 62 14 66 74
31100 Toulouse



N°125, 0,76€

Trimestriel

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

QUEL PRINTEMPS FERONS-NOUS ?



Personnels et étudiant-e-s du mirail en grève depuis 3 mois nous embaument le coeur pour ce nouveau numéro de printemps. Peut-être est-ce aussi l'annonce de la bataille du rail et de celle des EHPAD ?

En tout cas l'équipe du journal continue à croire que les professeur-e-s ont du pain sur la planche pour défendre une éducation antisexiste, antihiérarchique et les conditions de travail des personnels ! Alors que les mesures prises dans l'éducation méprisent à tour de bras l'éducation dans les quartiers populaires, et que le tri social s'accroît, quel printemps ferons-nous ?

Sommaire:

- p2 : Antisexisme à l'école
- p3 : Infos Babinet
- p3+ : Tri social et orientation
- p5 : Les états généraux de la jeunesse - Reynerie
- p6 : Les bonnes blagues !
- p7 : Stage antihiérarchie
- p8 : Grève des précaires

Solidaires Unitaire Démocratique CPPAP 0621507934

Directeur de publication: Guillaume Ceugniet déposé le 30/03/2018

Sexisme à l'école : Contre un parcours obligé

Les élèves évoluent dans un climat sexiste à l'école, espace taché de stéréotypes genrés forts et influençant les attitudes.

Les pratiques et attitudes des professeur-e-s face aux élèves vont se refléter inconsciemment et/ou consciemment dans leurs interactions pédagogiques, ce qui produira, sur le court et le moyen terme, des différences marquées de comportements et d'attitudes et au long terme des différences d'orientation. En effet, toutes les interactions sont guidées par des représentations. De ce fait, les professeur-e-s sont comme tout-e acteur-ric-e social-e, les professeurs sont marqué-e-s par les stéréotypes.

Prenons l'exemple d'une situation de violence. Le traitement sera différent s'il s'agit d'une fille (attitude plus préoccupante, sanction plus conséquente, rencontre des parents...) ou d'un garçon (attitude plus banale, sanction plus commune). De même pour les prises de paroles en classe: on donnera plus souvent la parole aux filles sur des questions de rappel, de mémorisation et aux garçons sur des questions de connaissance générale. Dans ce sens, rappelons que l'espace sonore est largement dominé par les garçons dans une classe et que deux tiers des interactions se déroulent généralement avec eux, quelque soit le sexe de l'enseignant-e. Aussi, dans la cour de récréation, les garçons occupent le centre de la cour, jouant à des jeux institutionnels et dits "sportifs", le plus souvent avec un ballon et les filles gravitent autour, s'occupant à de petits jeux modestes et stéréotypés (jeux de rôles, cordes, bavardages....).

Mais la littérature de jeunesse joue également un rôle indéniable dans la transmission de valeurs stéréotypées aux enfants. En effet, les données concernant la fréquence et la forme d'apparition des personnages masculins et féminins sont inégalitaires, stéréotypées et sexistes. Les garçons sont toujours représentés à l'extérieur, libres de leurs faits et gestes, forts et costauds, armés et

n'ayant besoin de personne pour se défendre des autres et/ou de l'environnement. En revanche, les filles sont constamment dans un espace confiné, souvent la maison, où elles exécutent des tâches domestiques avec leur mère. Jamais libres de leurs actes et souvent face à plusieurs dangers, elles ne peuvent s'en sortir sans l'homme, grâce à qui elles restent en sécurité et fondent une famille.

Ces quelques exemples nous démontrent une dynamique interactionnelle scolaire dominée par les garçons, provoquant chez les filles un sentiment d'infériorité fort. Cela se ressent tout au long de la scolarité et se répercute sur leurs choix d'orientation, mais également plus largement dans les comportements et attitudes sociaux des deux sexes.

C'est pourquoi nous devons, en tant que personnel-le-s de l'éducation, être vigilant-e-s face à ces problématiques et se former continuellement pour lutter contre ces discriminations.



SUD éducation organise des stages Genre et sexisme à l'école au niveau local et fédéral.

Dates et plaquettes de formation sur les sites

Local : sudeduc31.org

Fédéral : sudeducation.org

Infos Babinet

Retrouvons-nous au local de Babinet - 52 rue de Babinet Métro Mirail - pour les Assemblées générales annoncées par mail, pour les stages, les formations, les permanences, les réunions, les moments de convivialité entre adhérent-e-s.

○ Permanences

Les jours de permanence dans les locaux de Solidaires 31 au premier étage :

Le mardi : Dominique, Isabelle, Patricia et Quitterie

Le jeudi : Dominique, Emmanuel et Quentin

Le vendredi matin : Dominique

○ Solidaires 31

Au congrès de Sud éducation 31 de janvier dernier ont été mandatées 3 personnes à participer au Bureau de l'Union syndicale Solidaires 31. Il s'agit de l'organe qui fait vivre cet outil interprofessionnel. **Réunion du bureau 2/mois - AG des adhérent-e-s 1/mois.**

○ Stages syndicaux

Stage Genre et sexisme à l'école le 9 Avril -

Stage SUD/CNT : Antihiérarchie JEUDI 3 et VENDREDI 4 mai 2018

Infos Fédé

- **Congrès fédéral** : Pendant que ce journal partira vers les boîtes aux lettres des adhérent-e-s du 31-65, 7 mandaté-e-s seront au congrès de SUD éducation à Boulogne sur Mer. Retrouvez les textes qui auront été adoptés sur le site sudeduc31.org

Tri social et orientation

L'équipe du journal a choisi de remettre ici le texte adopté au congrès local dernier, qui questionne le rôle du personnel d'éducation dans la bataille de l'orientation qui sévit aujourd'hui.

Ce texte a été proposé dans un contexte d'attaques massives faites aux travailleuses et travailleurs, où les libéraux nous rabâchent les oreilles du « coût du travail » et de la responsabilité des chômeurs.euses. La mise en concurrence de tou-te-s contre tou-te-s fait rage, tandis que le patron du MEDEF affirme sans vergogne « si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ! ».

L'orientation comme outil du tri social :

L'école, de par son histoire et sa constitution, est aujourd'hui encore le lieu par excellence de la reproduction sociale. Nous entendons par là que celle-ci, de la maternelle au baccalauréat, favorise les enfants issus des classes supérieures de la société au détriment de celles et ceux issu-e-s des classes populaires. Cela se fait par différents processus qui amènent à l'exclusion progressive de

certains enfants de l'institution scolaire.

Les enquêtes PISA pointent régulièrement le système scolaire français comme un des plus sélectifs des pays de l'OCDE. La politique d'orientation mise en place dans nos établissements est l'outil de prédilection de ce système de sélection.

Pourquoi une telle volonté de trier les enfants ? Parce qu'aujourd'hui, le capitalisme n'est pas intéressé par une élévation massive des savoirs partagés par l'ensemble de la population. Son objectif est de reproduire une élite, susceptible d'assurer de gros rendements financiers dans les guerres économiques de la mondialisation. Pour les autres, la grande majorité, un minimum de formation suffira : c'est le fameux « socle commun de connaissances et de compétences ». Un des rôles assignés à l'école est donc de repérer et former cette élite, dans des « filières d'excellence », tout en imprégnant l'immense majorité des « nécessités » de la précarité et des « vertus » de la flexibilité et de la liberté qu'elles seraient susceptibles d'engendrer. C'est ainsi qu'on est passé sans y prendre garde, dans les discours dominants, de l'affirmation « du droit à l'éducation » à celle de l'« égalité des chances », qui fonde la politique du tri à l'école.



Cette mise en concurrence des élèves passe aussi par une mise en concurrence des personnels, des établissements scolaires, des parents. Elle transforme le système éducatif en un vaste « marché de l'éducation ». L'assouplissement de la carte scolaire, qui laisse croire aux familles qu'elles ont le « choix » de l'établissement, a encouragé cette mise en concurrence, y compris entre établissements du secteur public : affichage des résultats aux examens, aux évaluations, courses aux projets, langues enseignées... créant de façon artificielle des bonnes ou des mauvaises réputations d'écoles. Et justifiant même des décisions de fermeture de collèges qui seraient « des usines à échec »...

Dans ce contexte, « travailler sur l'orientation dès le plus jeune âge » est une injonction hiérarchique qui transforme les équipes pédagogiques en agents de ce tri social.

L'orientation, une exclusion scolaire acceptée et programmée :

L'orientation scolaire est une vieille histoire de classe, représenté par le combat entre « intellectuels » et « manuels » et, aujourd'hui, par la hiérarchisation des filières. C'est devenu un mot passe-muraille qui correspond à la fois aux « choix d'orientations » au sein du système scolaire obligatoire, aux procédés mis en place pour « faire faire des choix aux enfants », à l'orientation structurelle définie en fonction des besoins du marché du travail.

On peut parler d'omniprésence de cette question au sein du système éducatif : « Parcours avenir », forum des métiers, « semaine école-entreprise », « Label lycées de métiers », « Action école-entreprise », « salon des mini-entreprises », « campus des métiers et des qualifications », « Pôles de stages »... on est face à une sur-sollicitation des élèves sur la nécessité de penser à leur avenir professionnel, et ce de plus en plus tôt dans le cursus scolaire !

L'évaluation devient quasi permanente et sert de prétexte pour pousser les « moins méritants » ou « les plus en difficultés » vers des filières



d'apprentissage dès la fin de la 5^{ème}. L'apprentissage à 14 ans a été instauré par la loi Fillon de 2005. Il permet de confirmer l'idée que certain-e-s élèves n'ont pas leur place à l'école et doivent entrer sur le marché du travail dans un contexte d'exploitation particulier (cf. statut des apprentis).

Le « projet de loi relatif à l'orientation et la réussite des étudiants », annoncé en grande pompe le 30 octobre dernier par le ministre Blanquer, prévoit dès cette année de consacrer deux semaines de l'année scolaire au projet d'orientation des élèves de terminales. La sélection pour entrer dans l'enseignement supérieur se fera via une « fiche avenir », avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, les 5 derniers bulletins de notes, une lettre de motivation, les notes au bac de français, l'investissement associatif...

L'archivage numérique de nos vies et de nos cursus est en route, avec la mise en place du Livret Personnel de Compétences, qui permet peu à peu aux patrons de généraliser les négociations individualisées lors du recrutement. La casse du code du travail achève ce processus d'isolement du-de la travailleur-se face à son employeur, sur un marché du travail que le président Macron et ses ministres s'emploient à déréguler pour répondre aux besoins du patronat...

Quelles pistes devons-nous explorer pour s'opposer à ce tri ?

SUD éducation doit réaffirmer que l'école est une école de classe et combattre tous les mécanismes de tri et de sélection organisés. Si l'école ne peut, à l'heure actuelle, s'émanciper des rapports de force présents dans la société, nous souhaitons en revanche nous affranchir de l'idée que nous mettrions en difficultés nos élèves en ne les adaptant pas au marché de l'emploi. Cela passe par :

- Se questionner sur l'évaluation permanente qui justifie le tri des élèves de plus en plus tôt, le rôle du conseil de classes et des notes dans le processus d'orientation et la mise en place du livret scolaire unique numérique (LSUN) qui nous ramène au livret ouvrier du 19ème siècle, les évaluations nationales en CP

- Construire le refus de l'orientation par les professeur-e-s en luttant contre l'idée que les professeur-e-s doivent participer à l'élaboration du projet d'orientation de l'élève en classe, lors des conseils de classe, dans leurs interactions avec les parents. Et par là, œuvrer à dissocier l'école du marché du travail. L'orientation devrait être vue comme le contraire d'un choix. Et les syndicalistes doivent agir contre ce « sens commun » selon lequel il est évident qu'un enfant doit choisir ce qu'il veut faire dans la vie, et faire des efforts pour y parvenir.

- Réaffirmer que moins d'élèves par classe est le meilleur moyen d'assurer un partage des savoirs, et une place à chacun-e dans l'école. Lutter contre la fermeture de n'importe quel établissement au prétexte que les résultats scolaires ne seraient pas bons.

- Défendre des pratiques et des valeurs coopératives d'entraide, entre personnels et entre élèves.

« L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise »

SUD Education 31 s'oppose à l'école du tri social et revendique un enseignement polytechnique pour toutes et tous, dans une école égalitaire et émancipatrice..

Les Etats Généraux de la jeunesse à la Reynerie :

Il s'agit d'une initiative lancée le 16 février dernier par l'Assemblée parents-habitants-enseignants de la Reynerie.

Beaucoup de camarades enseignant-e-s au collège de Badiou - toujours en menace de fermeture - participent à construire cette initiative qui aura lieu en avril 2018.

La violence des discours contre les quartiers populaires ont mené à cet appel : " Pendant des discussions, il n'est pas rare d'entendre des parents dire « il n'y a pas de place pour nos enfants », tout en se battant au quotidien pour trouver des issues. Il n'est pas non plus rare maintenant, dès qu'il y a un problème dans un lycée ou autre, d'entendre de suite des gens dire que c'est

normal car « ces jeunes viennent des quartiers », « il y a des délinquants, des fichés S, des djihadistes qui reviennent de Syrie » etc... Arguments repris par la presse sans aucune investigation sérieuse.

En parlant ainsi, qu'est-ce qui est recherché, à part se faire peur et faire peur aux autres ? Certainement pas à résoudre des problèmes dans le sens de l'intérêt général, et des jeunes en particulier. Ceux qui emploient ces mots désignent objectivement ces jeunes comme des ennemis, et se dédouanent ainsi de toutes responsabilités..."

Retrouvez tout sur le blog :

<https://assembleeparentsenseignantshabitants.wordpress.co>

Les bonnes blagues de l'administration !

En début d'année, aux alentours de fin septembre, les collègues nouvellement directrices et directeurs d'école sont convoqué-es au rectorat pour être formé-es à leurs nouvelles fonctions.

C'est toujours un moment très agréable de se faire sortir de son école 3 semaines après la rentrée, comme si on avait vraiment que ça à faire et que l'école était déjà en route ! Ce n'est pas comme si on avait un millier de petites choses à gérer et qu'on était nouvelles-aux dans la fonction justement : le reliquat des commandes pour septembre, les multiples demandes des collègues adjoint-es et de l'administration, les réunions pour mettre l'école en route, les certificats de radiation ou d'inscription à émettre, la base élèves à mettre et remettre à jour, les équipes éducatives prévues depuis l'année dernière et qu'il faut mettre en place à la rentrée, les élections de parents d'élèves, la boîte mail surchargée par les propositions commerciales... Bref, c'est vrai qu'on s'ennuie un peu et qu'heureusement notre hiérarchie est là pour nous distraire. Distraire car lorsque quelqu'un nous raconte des énormités, des blagues, c'est une distraction.

1ère blague : « les enseignant-es doivent 1607 heures annualisées ».

C'est ce qu'a raconté l'administration à la vingtaine de collègues, nouvellement installé-es dans la fonction de direction, pour leur dire que chacun-e fait selon sa conscience professionnelle...FAUX !!!!! Et archi FAUX !!!!!!!

Les titulaires de la fonction publique dans l'éducation nationale, autrement dit les fonctionnaires, ne doivent pas 1607 heures. Les enseignant-es du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire, 24 heures d'enseignement par semaine devant élèves et 108 heures annualisées, c'est ce qui est écrit dans les textes : décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de services et aux missions des personnels enseignant-es du premier degré – articles 2 et 3. Dans ces 108 heures annualisées, il y a les 36 heures d'APC, les 6h de conseil d'école, les 18 h d'animation pédagogiques et 48 heures dédiés aux travaux en

(Et l'effet produit sur un-e instituteur.trice)



petit-e institutrice de marbre.

équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés.

Mais alors d'où vient ce nombre de 1607 heures ? Et bien, il vient des contrats de droit privé et public. Les contractuel-les sont à 1607 heures annualisées en effet, ce qui donne la possibilité à des modulations de services sur l'année, mais ce n'est pas le cas pour les fonctionnaires : ils ne sont pas contractuel-les, ils ne doivent donc pas 1607 heures !!!

2ème blague : es-tu en vacances quand tu es en vacances ?

« Moi, j'ai déjà vu des enseignant-es prendre l'avion dès le vendredi des vacances ! »... C'est ce qu'a dit l'Inspectrice adjointe 1er degré pour insinuer que certain-es partaient un peu trop rapidement de leur lieu de travail.

Oui...et après ?... Elles-ils sont en vacances, en effet ! Quand on est en vacances, on fait ce que l'on veut ! Comme si on ne travaillait déjà pas suffisamment, il faut donc rester combien de temps sur l'école avant de partir en vacances ? 1 heure, 2 heures ?... Le temps de travail in situ est-il un nouveau critère ? Combien d'enseignant-es travaillent pendant leurs vacances justement, même en ayant pris l'avion ? Beaucoup, ça c'est sûr !

3ème blague : le code soleil.

L'administration a fait référence au « code soleil ».

Qu'est-ce que le code soleil ? Il date de 1923 et tire son nom de son auteur, Joseph Soleil. Il était divisé en sept chapitres :

- 1 - l'éducateur
- 2 - la vie privée de l'instituteur
- 3 - la neutralité scolaire
- 4 - devoirs envers les élèves
- 5 - devoirs à l'égard des familles
- 6- les relations avec les collègues
- 7 - devoirs envers les autorités.

La partie « morale professionnelle » a été abandonnée en 1977 et heureusement ! Cette partie allait jusqu'à dire aux instituteurs-trices combien de fois il fallait être honoré-e par semaine !!!! Mais ici, ce qui nous intéresse c'est la partie tenue vestimentaire, car l'administration y a fait allusion uniquement pour les directrices.

« L'institutrice, surtout, aura à se surveiller. Au village, une mise décente et sobre est de rigueur. Point de coquetterie excessive, point de toilettes voyantes et de mauvais goût. Bien entendu, il n'est pas question pour

l'institutrice de se négliger, de ne pas se distinguer de la gardeuse d'oies. Il entre dans sa mission au village de faire l'éducation du goût. A elle d'apprécier les limites du bon goût et de s'y tenir. La simplicité n'exclue pas l'élégance.»

Sans blague ! Petits conseils aux nouvelles-aux directrices-teurs :

- quand la hiérarchie vous donne des informations douteuses, demandez-lui naïvement les références des textes. Si elle vous demande de la croire sur parole, c'est qu'il n'y en a pas. La croyance n'a pas force de loi.

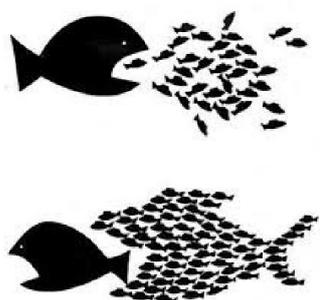
- quand la hiérarchie vous donne un ordre douteux, demandez lui de l'écrire. Si elle ne le fait pas c'est que l'ordre n'avait pas à être donné.

Il y en a eu d'autres, mais celles-ci étaient les meilleures.

Alors lorsque les blagues de l'administration ne te font pas rire, appelle ton syndicat ! !

Stage anti-hiérarchie SUD éducation / CNT

Élèves et personnels : fichés, triés, sélectionnés, exploités, précarisés...



**Contre leur projet de société,
construisons des luttes
collectives pour une école
démocratique et émancipatrice !**

3 et 4 mai 2018 à Toulouse

**2 journées de formation syndicale, de droit sur votre temps de travail.
Demande à faire avant le 3 avril 2018**

Ces deux journées de débat et de formation sont ouvertes à tous les personnels de l'Éducation Nationale. La participation à une formation syndicale reste de droit sur votre temps de travail. Il suffit d'en faire la demande au moins un mois à l'avance soit avant le 3 AVRIL 2018, à l'inspection académique (primaire), au chef d'établissement (secondaire) ou à la DPAE4 du Rectorat pour les Aed et AVS. Modèle de courrier ci-dessous. Le stage se déroulera au local de SUD Éducation, 52 rue Babinet à Toulouse.

AUBERGE ESPAGNOLE POUR LE MIDI : PARTAGE TA SPÉCIALITÉ CULINAIRE SUR PLACE

Nom
À..., le...
Fonction
Affectation

*M. l'Inspecteur d'Académie (primaire)
Mme la Rectrice de l'académie de Toulouse (secondaire et précaires)
s/c M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (primaire)
s/c M ou Mme le-a principal-e ou le-a proviseur-e (secondaire)
s/c M le responsable de la DPAE4 (précaires)*

Je soussigné-e demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage syndical, qui se déroulera les 3 et 4 mai 2017 à Toulouse, stage déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Vilette 75019 Paris).

SIGNATURE

Quand les DGH tombent...

Des grèves massives au collège Maurice Bécane, au collège Leclerc à Saint-Gaudens ont eu lieu pour protester contre les nouveaux chiffres de la dotation Globale horaire.

Ailleurs, des heures syndicales ont mené au vote d'opposition dans les C.A. comme au collège clémence isaure au centre ville de Toulouse...

Une coordination des collèges du Comminges s'est créée pour protester contre les moyens dérisoires accordés à ce bout de la Haute-Garonne .. "Nos élèves ne sont pas des sardines" et l'éducation n'est pas une conserverie nationale. Mot d'ordre choisi par cette coordination pour décrire le problème fondamental : Faire classe avec plus de 30 enfants, qu'est-ce que ça veut dire ?

Pénurie, on n'est pas là pour te gérer.

La pénurie est bien le manque de ce qui est nécessaire. Elle engage le personnel d'éducation (et du service public en général) à s'adapter d'années en années à des changements profonds qui modifient la nature de notre travail.

Le problème de base demeure celui de ne pas vouloir donner les moyens nécessaires que réclame le personnel d'éducation.

Alors c'est à nous de refuser de calculer comment se partager les miettes - voire de se diviser entre disciplines, services, dispositifs, établissements - et d'imposer ensemble la hausse immédiate des moyens.

L'éducation est un service public.

Fac du mirail mobilisée, 3 mois déjà.

Personnels et étudiant-tes de la fac du Mirail restent mobilisé-es, comme dans d'autres universités, contre le plan étudiant qui s'annonce. Ce plan introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université jusque là accessible à tous et toutes pour peu qu'on ait le bac, et peu importe lequel. Mais ça c'était avant, il semblerait qu'il n'y ait plus de place pour tout le monde. Alors on somme les universités de choisir désormais leurs étudiant-es. Et ce en fonction de leur parcours scolaire précédent. Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de note,

lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif... Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait aux enseignant-e-s des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation. Les enseignant-e-s auraient de fait un poids désormais décisionnel dans l'orientation des élèves.

En amont le lycée...

Ce projet de loi s'articule avec la réforme du Bac. Ce dernier profondément modifié, ne serait plus la conclusion des études secondaires, et ainsi le premier niveau de qualification ouvrant à des droits dans le monde du

travail, mais serait transformé en une simple étape vers la sélection dans le supérieur. Un bac modulaire qui ouvrirait les portes de telle ou telle filière en fonction des modules validés et qui aurait une valeur différente en fonction du lycée qui le dispense. De nombreux personnels du secondaires ont donc rejoint le mouvement et étaient en grève le 6 février aux cotés des étudiant-tes et des personnels du supérieur. Ces réformes répondent à une logique globale et cohérente qui vise à réduire au plus bas le coût des services publics... Accentuant par la même toujours un peu plus le tri social à l'œuvre dans l'éducation.

Sélection, la grande histoire

Cette réforme si elle passe célèbrera la victoire de ceux qui depuis 68 dénoncent le devenir médiocre de l'enseignement (et ce de la maternelle à l'université). **Pendant 50 ans**, deux projets se sont fait face : la sélection à l'entrée de l'université face à la revendication d'une université ouverte à toutes et tous.

le plan Fouchet voté en 1963 préconise une sélection dure. Création des IUT pour différencier les jeunes...

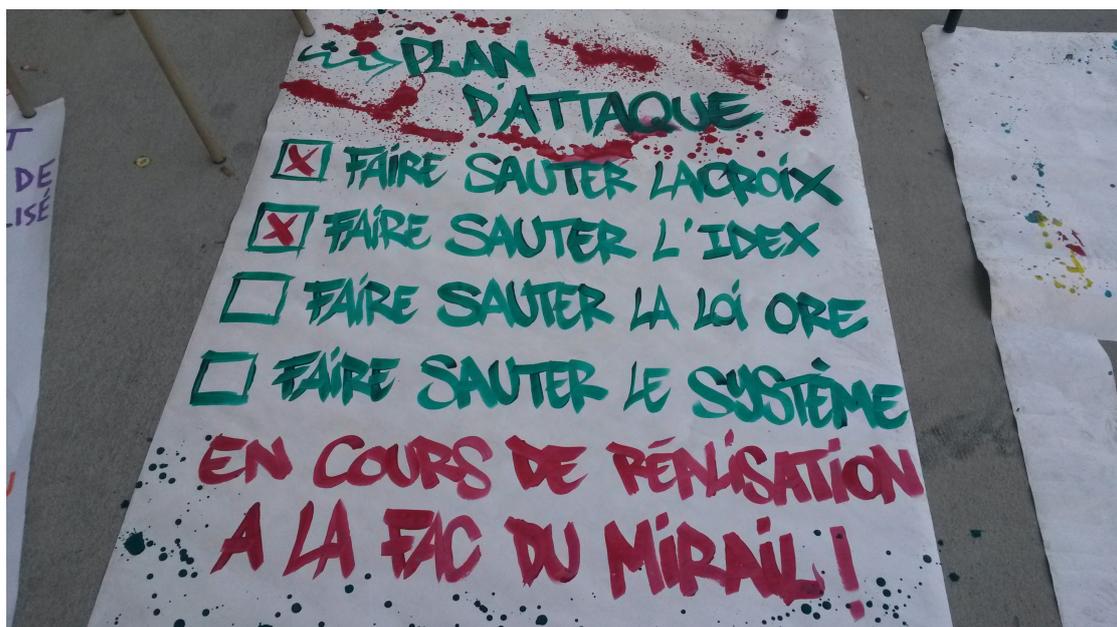
68 passe par là, et l'idée d'université ouverte fleurit. La loi Faure, pourtant ministre de De Gaulle adopte une loi qui reflète en partie les revendications de 68. La Décennie 70 est une décennie de luttes chez les étudiant-e-s. Chaque rentrée, une lutte pour le nombre d'inscrits.

1984 : la loi Savary va plus loin que la loi Faure dans l'ouverture et inscrit la notion de « services publics d'enseignement supérieur ».

1986 : Loi Devaquet, retour de la droite au pouvoir : remet sur le tapis la sélection et prévoit une augmentation des frais d'inscription. Abandon de la loi suite à la mort de Malik Oussekin, tué par la police pendant une manifestation.

1998-2017 : Train de réforme lié au "processus de Bologne, surfant sur la vague libérale qui touche tous les services publics, les érodant petit à petit. Dans l'éducation... l'idée de sélection gagne du terrain.

2018 : L'assaut final



Plan d'action du mirail en lutte

Grève nationale des Précaires le 5 Avril

Sud éducation appelle à rejoindre l'initiative lancée par des précaires de l'éducation nationale pour faire du 5 avril un jour de grève nationale. Notre syndicat - qui syndique précaires et titulaires - dénonce depuis des années la précarité qui sévit dans la fonction publique, et qui maintient au côté des titulaires des milliers de personnes dans des conditions d'embauche et de travail inacceptables. Or la réalité est que la plupart des établissements ne fonctionnent pas sans les précaires !

Au travail ?!

« Passe le concours », « Je vais pas faire ça longtemps », « de toute façon surveillant-e, ce n'est pas un vrai métier », « Je vous annonce que vous ne serez pas renouvelé-e car vous avez trop d'absences », « Le rectorat vous informe que vous ne toucherez pas l'entièreté de votre paye », « votre contrat s'arrête au mois de mars », « En conséquence, je vous informe que votre contrat de recrutement ne sera pas prolongé au-delà du 07/07/2018 ».

Ne pas se faire payer les vacances, subir une pression au renouvellement, recevoir une charge de travail incongrue, se faire imposer des politiques d'établissements, être sur plusieurs lieux de travail écoles, toutes ces situations sont vécues quotidiennement par les précaires dans l'éducation nationale. Il s'agit bien d'une politique publique d'embauche en contrats précaires. Il faut rappeler que « les précaires » ne sont pas responsables de leur situation. Trois exemples :

- Aujourd'hui presque plus aucune académie n'établit de contrats de 3 ans pour les surveillants-AED alors que la loi l'autorise. Les académies préfèrent établir des contrats d'un an. Le renouvellement sonne comme une sanction possible. La continuité du travail en vie scolaire est donc difficile à maintenir.

- Les AVS sont maintenues dans la plus grande précarité avec des salaires extrêmement bas (590 euros pour un contrat de droit public et 690 euros en CUI-CAE contrat de droit privé pour 20-22h par semaine) alors que leur rôle est grandissant. Elles n'ont aucune reconnaissance dans l'éducation

nationale, leurs contrats évoluent au cas par cas, et pourtant leurs prérogatives augmentent.

- Le remplacement est assuré dans le secondaire pour une très grande partie par des contractuel-le-s qui ne bénéficient d'aucune transparence sur le paiement, leur reconduction, leur affectation et connaissent des conditions de protection sociale inégalitaires.

- Les contractuels du 1er degré, qui jusqu'à la rentrée 2016 n'existaient pas en haute-garonne, ont été au nombre d'une trentaine la première année et encore davantage cette année. Ces personnes ont été affectées à un poste sans formation.

La précarité en quelques chiffres :
L'éducation nationale se gave de précaires !!!!!!!

- 232 000 personnels non titulaires
- 22% des personnels, soit 1/5e
- 90 000 AED, 69 000 contrats aidés, 40 000 profs
- Des salaires inacceptables : 833 euros par mois pour un-e AESH à 27 heures par semaine !
- Tous secteurs confondus, au niveau national, 70 % des contrats précaires concernent les femmes et beaucoup sont à temps partiels imposés (comme pour les aides à domicile).
- En Haute-Garonne, sur les 1100 AVS-AESH, 90 % sont des femmes.

La grève est à construire :

Ca suffit !!! Titulaires, précaires, toutes et tous concerné-es, montons des caisses de grèves sur les établissements, construisons le rapport de force dans la rue le 5 avril. La grève est possible et les précaires en ont bien sûr autant le droit que les titulaires. Il ne peut y avoir de pressions envers les grévistes qu'ils soient contractuel-le-s ou titulaires, Sud éducation soutiendra tous les personnels qui en subiront.

Rassemblons-nous en assemblée générale afin de lister nos revendications et tenter de construire un mouvement collectif gagnant

Retrouvez les rendez-vous sur sudeduc31.org